



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée permet à M. MCFADYEN, au nom de M. MURRAY, de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi concernant la vérité sur le Fonds de placement Crocus/The Truth About Crocus Act*.

Il s'élève un débat.

M. MCFADYEN, M. le *ministre* RONDEAU ainsi que MM. CUMMINGS, MALOWAY, GERRARD et GOERTZEN interviennent.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures. Il conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et pour M. DEWAR.

M. CUMMINGS présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 13 : Développement durable pour les régions rurales du Manitoba

Attendu :

qu'une infrastructure appropriée est nécessaire afin d'accroître les possibilités économiques dans les régions rurales du Manitoba;

que la protection de l'environnement est extrêmement importante pour toute la société;

qu'il ne se crée pas d'occasions de développement durable dans les régions rurales du Manitoba à cause d'un manque d'engagement en matière d'infrastructure vouée à la protection de l'environnement;

que le gouvernement n'a pas accepté d'assumer ses responsabilités et son rôle dans le développement des infrastructures des collectivités rurales,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à considérer activement le développement de l'infrastructure vouée à la protection de l'environnement et la création de possibilités économiques dans les régions rurales du Manitoba, notamment l'élargissement de la capacité d'abattage.

Il s'élève un débat.

M. CUMMINGS, M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK, MM. DYCK et NEVAKSHONOFF ainsi que M<sup>me</sup> ROWAT interviennent. M. le *ministre* ASHTON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (V. Grant, A. Naughton-Gale, A. Cathcart et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (D. Tegg, J. W. Tegg, B. Benson et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (B. Ebner, H. Martin, J. Sherb et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (C. Mayo, S. Mayo, C. Finney et autres)

---

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la prière du 5 mai 2006, le député de River Heights a soulevé une question de privilège en prétendant que le Bureau du vérificateur général était sous-financé, ce qui non seulement retarderait la publication des rapports mais empêcherait aussi les députés de faire leur travail de manière efficace. Il a terminé son intervention en proposant que cette question soit renvoyée à un comité permanent de l'Assemblée. Le leader du gouvernement à l'Assemblée ainsi que les députés de Russell et d'Inkster m'ont également conseillé sur le sujet. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver que l'atteinte au privilège de l'Assemblée est telle que cette dernière doive être saisie de la question.

Le député de River Heights a affirmé qu'il avait soulevé la question le plus tôt possible et je le crois sur parole.

En ce qui a trait à la seconde condition portant sur la preuve que la question de privilège est fondée de prime abord, il est important de déterminer s'il y a réellement eu atteinte au privilège dans le cas qui nous occupe.

Je voudrais préciser à l'Assemblée qu'une question pratiquement identique a été soulevée à la Chambre des communes le 9 mars 1972 lorsque cinq motions de privilège ont été présentées au sujet du non-dépôt du rapport annuel du vérificateur général fédéral alors que la loi exige son dépôt. Il a été prétendu dans les motions que le gouvernement de l'époque n'avait pas financé convenablement le Bureau du vérificateur général, ce qui avait eu des répercussions sur le personnel et les ressources de ce bureau, avait provoqué des délais dans le dépôt des rapports et avait affecté les privilèges des députés en les entravant dans l'exécution de leurs tâches.

Le président Lucien Lamoureux a indiqué dans sa décision rendue le 10 mars 1972 que la question de privilège n'était pas fondée de prime abord et que la plainte relative aux ressources du Bureau du vérificateur général constituait plutôt une question administrative. Le président a rappelé aux députés que sa décision ne portait pas sur le fond de la question mais uniquement sur la procédure et que là s'arrêtait la responsabilité du président dans de telles situations. Il a aussi indiqué que la question pouvait être soulevée dans des situations différentes à un autre moment.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord. Cependant, ceci n'empêche pas le député de soulever la question à d'autres occasions, notamment pendant la période des questions orales, ou lors de réunions tenues par le Comité des comptes publics ou d'autres instances décisionnaires de l'Assemblée législative.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>mes</sup> IRVIN-ROSS et DRIEDGER ainsi que MM. SWAN, EICHLER et ALTEMEYER font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M<sup>me</sup> ROWAT et M. CULLEN formulent des griefs.

---

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la Reconnaissance envers le révérend Harry Lehotsky sera examinée jeudi prochain.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*.

Le débat se poursuit.

MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*.

Le débat se poursuit.

MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 58 déposé le 9 mai 2006. Ainsi, le budget du ministère de la Gestion des ressources hydriques sera examiné à l'Assemblée, avant celui du ministère des Transports et des Services gouvernementaux.

---

L'Assemblée suspend ses travaux à 17 h 4 et les ajourne à demain, 10 heures.

---

**Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2006**

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 12 h 31 le vendredi 2 juin 2006, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke